



PROCES VERBAL REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 4 avril 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE LEVARE
7 rue de la Mairie
53120 LEVARE

=====
Le quatre avril deux mil dix sept, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur RENAULT Serge, Maire.

Etaient présents : DESMAIRES P. Adjoint – FRETIGNE M. – LERAY P. - JOHAN M. – PAUTREL M.

Absents excusés : DESSEVRE C. - LAMBERT C. - PATUREL J. - LEVEILLE L.
LEUDIERE E. Démissionnaire

Secrétaire de séance : Mme PAUTREL Monique

=====
Vote des taux d'imposition 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2017, qui sont :

Taxe d'habitation :	14.13 %
Foncier bâti :	21.10 %
Foncier non bâti :	34.09 %

Vote du Compte de Gestion 2016 - Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier de Gorron, M. RICHOU Paul.

Vote du Compte Administratif 2016 - Commune

Sous la présidence de Monsieur JOHAN Marc, le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2016 dressé par M. RENAULT Serge.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 210 010.22 €

Recettes de l'exercice : 284 253.33 €

EXCEDENT : 74 243.11 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 155 744.46 €

Recettes de l'exercice : 134 406.90 €

Excédent reporté : 62 577.84 €

Total recettes : 196 984.74 €

EXCEDENT : 41 240.28 €

EXCEDENT GLOBAL : 115 483.39 €

Affectation du résultat 2016 - Commune

Vu l'excédent dégagé en section de fonctionnement 2016 pour un montant de 74 243.11 €.

Vu l'excédent dégagé en section d'investissement 2016 pour un montant de 41 240.28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide d'affecter** 74 243.11 € au compte 1068 pour combler les dépenses d'investissement 2017, et **d'affecter** 41 240.28 € à la section d'investissement 2017.

Vote du Budget Primitif 2017 – Commune

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2017 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général	60 843.00 €
Charges de personnel	97 960.00 €
Autres charges gestion courante	49 294.00 €
Charges financières	5 000.00 €
Dépenses imprévues	4 800.00 €
Atténuations de produits	21 500.00 €
Virement à la section d'investi.	24 136.00 €
Dotations aux amortissements	1 008.00 €
Total dépenses :	264 541.00 €

Recettes :

Produits des services	18 400.00 €
Impôts et taxes	108 733.00 €
Dotations et participations	83 408.00 €
Autres produits gestion cour.	54 000.00 €
Total recettes :	264 541.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Dépenses d'équipement	143 525.72 €
Dépenses financières	33 500.00 €
Eclairage public	30 000.00 €
Total dépenses :	207 025.72 €

Recettes :

Excédent d'investissement	41 240.28 €
Excédent de fonctionnement	74 243.11 €
Virement de la section de fonct.	24 136.00 €
FCTVA	17 000.00 €
Subventions	47 898.33 €
Cautions	1 500.00 €
Amortissements	1 008.00 €
Total recettes :	207 025.72 €

Vote du Compte de Gestion 2016- Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier de Gorron, M. RICHOU Paul.

Vote du Compte Administratif 2016- Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 9 218.97 €

Recettes de l'exercice : 9 218.97 €

DEFICIT – EXCEDENT /

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 2 065.36 €

Recettes de l'exercice : 3 262.54 €

Excédent reporté : 6 020.98 €

Total recettes : 9 283.52 €

EXCEDENT : 7 218.16 €

EXCEDENT GLOBAL 7 218.16 €

Affectation du résultat 2016 - Assainissement

Vu l'excédent dégagé en section d'investissement 2016 pour un montant de 7 218.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide d'affecter** 7 218.16 € à la section d'investissement 2017.

Vote du Budget Primitif 2017 – Assainissement

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2017 qui se résume ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses : 10 134.00 €

Recettes 10 134.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 10 492.16 €

Recettes : 10 492.16 €

Vote du Compte de Gestion 2016 - Lotissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier de Gorrion, M. RICHOU Paul.

Vote du Compte Administratif 2016 - Lotissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui se résume ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice : 35 711.30 €

Recettes de l'exercice : 37 311.30 €

Excédent reporté : 6 600.00 €

Total recettes : 42 311.30 €

Excédent 6 600.00 €

<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses de l'exercice :	35 711.30 €
Déficit reporté :	6 544.80 €
Total dépenses :	42 256.10 €

Recettes de l'exercice : 42 256.10 €

Affectation du résultat 2016 - Lotissement

Vu l'excédent dégagé en section de fonctionnement 2016 pour un montant de 6 600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide d'affecter** 6 600.00 € à la section de fonctionnement 2017.

Vote du Budget Primitif 2017 – Lotissement

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2017 qui se résume ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :	35 712.00 €
Recettes	42 312.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	35 712.00 €
Recettes :	35 712.00 €

Tour de garde élections présidentielles

Le 23 avril :

8h à 10 h : LERAY Pierrick - FRETIGNE Michel
 10h à 12 h : LEVEILLE Linda - PAUTREL Monique
 12h à 14 h : LAMBERT Christelle - JOHAN Marc
 14h à 16h30 : DESSEVRE Christophe - PATUREL Jean
 16h30 à 19 h : RENAULT Serge - DESMAIRES Patrick

le 7 mai :

8h à 10h : LERAY Pierrick - FRETIGNE Michel
 10 h à 12 h : DESMAIRES Patrick - LAMBERT Christelle
 12 h à 14 h : LEVEILLE Linda - PAUTREL Monique (jusqu'à 15h)
 14 h à 16h30 : JOHAN Marc - PATUREL Jean (de 15h à 18h)
 16h30 à 19h : DESSEVRE Christophe - DESMAIRES Patrick (à partir de 18h)

Questions diverses

*** Boulangerie :**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des contacts qu'il a eu pour la boulangerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affichée le 7 avril 2017

Le Maire

RENAULT Serge